''Rose Valland et la restitution des biens culturels'', par Roger Humbert

Extrait du texte de l'exposé (8/25 pages) prononcé par Roger Humbert le 15 mai 1999, transmis avec son aimable autorisation pour toute reproduction à Corinne Bouchoux le 13 septembre 1999.

[page 1]

Rose VALLAND et la restitution des biens culturels
du Jeu de Paume à Berlin et Baden-Baden
1945 - 1954

par Roger Humbert

Exposé présenté le 15 mai 1999 dans le cadre de l'exposition organisée par

les « Amis de Rose Valland à Saint-Etienne de Saint-Geoirs ».

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs de cette Exposition dans le site des origines de Rose VALLAND de me donner l'occasion d'évoquer son souvenir. Nous avons partagé la même aventure à partir de 1945, celle de contribuer à assurer la présence française en Allemagne après la défaite de celle-ci.

J'ai rencontré Rose VALLAND à plusieurs reprises au cours de réceptions chez René SERGENT, Président de la délégation économique et financière à Berlin dont j'étais l'adjoint et chez mes amis de NOBLET : Jean de NOBLET, Ministre Plénipotentiaire, conseiller diplomatique du gouverneur militaire français de Berlin, les généraux Lanson puis Ganeval et son épouse, Nicole de Sevin, cousine de Toulouse-Lautrec ; pour la dernière fois, par hasard, sur le quai d'une gare, je pense celle de Dijon, à une époque où les TGV n'existaient pas. A Berlin, nos secteurs d'activités étaient différents, elle, la récupération artistique, moi l'économie et les finances, je n'ai pas eu à travailler avec elle. D'ailleurs, j'ai quitté Berlin le 12 mai 1949, jour de la levée du Blocus au moment même où son activité, tant à Berlin que dans la zone française d'occupation prenait tout son essor. J'ai rappelé d'ailleurs son rôle, dans le témoignage oral enregistré par le service des archives de l'occupation à Colmar.

[page 2]

C'est la lecture de son livre « Sur le front de l'art », paru dans la première édition en 1961, qui m'a instruit sur l'importance de son rôle dans la récupération artistique, le Jeu de Paume constituant une sorte de préparation ou de préface à son action ultérieure. Mais ce livre comportait pour moi une interrogation ; pourquoi ce récit fondamental s'arrêtait-il dans le courant de l'année 1945 ? Alors qu'en fait l'essentiel de son apport s'est développé au cours des années suivantes, celles où elle passe de son rôle d'observatrice engagée au Jeu de Paume à celui d'un acteur responsable efficace et obstiné.

Ce silence sur cette période peut trouver à mon avis une explication plausible ; d'abord dans sa situation personnelle, elle est devenue, à partir de 1945 un agent de l'Etat, avec les obligations que cela implique notamment celles du devoir de réserve, auquel elle se tient scrupuleusement d'autant plus que son statut personnel demeure incertain, mais aussi parce qu'elle doit se conformer au cadre contraignant du statut de l'Allemagne issue des négociations entre les puissances occupantes qui ont conduit à l'accord de Postdam. Cet accord a suivi, en Juillet 1945, la capitulation de l'Allemagne sans condition et a fixé le régime de son administration par les quatre puissances occupantes : Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Union Soviétique, placées sous l'autorité des quatre commandants en chef ; soit pour l'Union Soviétique, successivement les Maréchaux Joukov et Sokolowski, pour l'Etats-Unis les Généraux Eisenhower et Clay, pour le Royaume-Uni le Maréchal Montgomery et le Général Robertson, pour la France le Général Pierre Koenig, depuis lors élevé à titre posthume à la dignité de Maréchal de France.

Ces quatre commandants en chef forment le gouvernement militaire de l'Allemagne. Ils exercent une responsabilité collective à l'unanimité à

[page 3]

Berlin, au sein du Conseil de Contrôle et chacun d'eux dans sa zone d'occupation; ils sont représentés à Berlin par leurs adjoints au sein d'un Comité dit de coordination, ce dernier supervisant un certain nombre de directoires spécialisés. C'est dans ce cadre là que prendra place le problème des restitutions. Au sein du Directoire chargé des réparations et restitutions, la France est représentée par Georges Glasser, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Lors de la séance du 20 Août 1945 de ce Directoire, Glasser demande que le problème des restitutions soit très clairement distingué de celui des réparations. Cette position était juste et l'expérience a bien montré que si le problème des réparations a été rapidement réglé au point d'être aujourd'hui oublié, celui des restitutions a laissé en suspens nombre de cas non résolus.

La France est pour les restitutions dans une situation particulière; elle est la seule des puissances occupantes à être directement victime des spoliations. Les Etats-Unis et le Royaume Uni n'ont pas eu, et pour cause à les subir; l'Union Soviétique a été sans doute l'objet de spoliations mais l'avance rapide de ses armées lui ont permis de prélever pour son propre compte beaucoup d'oeuvres notamment, dans les musées allemands, celles saisies par les Allemands dans les pays qu'ils avaient occupés.

Au sein du conseil de Contrôle la position des quatre puissances occupantes sur les restitutions, même si elles en acceptent le principe, fera apparaître des divergences. Très vite les Américains souhaiteront que la page soit tournée, les Britanniques n'ont pas le même intérêt que les pays du Continent directement victimes des exactions. Les Soviétiques privilégient les réparations aux restitutions. La France est donc par la force des choses conduite à devenir le porte-parole des pays spoliés.

[page 4]

Les autorités françaises, avant même les accords de Postdam et la formation du Conseil de contrôle, s'étaient préoccupées de la restitution des oeuvres spoliées et d'assurer leur retour en France.
Dans « Le Front de l'art », Rose Valland a exposé comment, dès août 1944, elle avait réussi,

avec le concours de Jacques Jaujard, directeurs des musées nationaux, et l'aide de la Résistance, à dévier et stopper à Aulnay-sous-Bois un train, chargé de tableaux de Cézanne, Gauguin, Modigliani, Renoir ainsi que de 21 Dufy, 29 Braque, 25 Foujita, 4 Degas, 3 Toulouse-Lautrec, 11 Vlaminck, 10 Utrillo, 64 Picasso, 10 Segonzac, une cinquantaine de Marie Laurencin, 8 Bonnard. Ce train a servi de thème au film de Frankenheimer dans lequel le rôle de Rose Valland est tenu par Suzanne FIon et celui du chauffeur du train par Michel Simon.

Le 29 Novembre 1944 un arrêté ministériel créait une commission pour la Récupération aIiistique et en 1945 celle-ci sera dotée de structures et d'une organisation capable de mener à bien ses objectifs.

Rose Valland est intégrée dans un groupe du quartier général suprême des Forces expéditionnaires en Allemagne au sein duquel elle trouvera les appuis nécessaires pour poursuivre sa mission auprès des officiers américains chargés de la même fonction, en particulier le capitaine Rorimer.

Après quelques problèmes du côté américain, elle sera autorisée à effectuer une mission entre le 9 et le 19 Mai 1945 et de faire un rapport :

- sur les oeuvres d'art enlevées par les Allemands en France et retrouvées par les 3ème et 7ème armées américaines en Bavière et en Autriche.

[page 5]

- sur l'endroit et les conditions de conservation du retable de Van Eck, propriété de la Belgique et confié à la garde de la France au début de la guerre.
- sur le résultat des recherches pour les autorités françaises concernées, le gouvernement français et c'est à son honneur «regardant le retour du Retable de Van Eck à la Belgique comme une chose d'une importance considérable».

Les oeuvres enlevées sont dispersées dans quelque 500 lieux différents. En 1945, Rose Valland constate que l'essentiel a été regroupé dans 8 dépôts:
- Neuschwanstein et Herrenkiemsee en Bavière;
- Buxheim près de Nemingen ;
- au Château de Colmberger en Franconie;
- Seissenegg près de Ansbach et dans les Salzbergewerke en Autriche;
- Nicholsburg en Tchécoslovaquie.

La collection Goering a été rassemblée à Berchtesgaden. Léon Christophe se souvient de la reconnaissance effectuée à cette époque avec Rose Valland. A Neuschwanstein, ils avaient retrouvé des caisses répertoriées par elle au Jeu de Paume au moment de leur expédition en Allemagne. Ces caisses qui n'avaient pas été ouvertes ont pu être rapatriées à Paris en l'état. Le 25 septembre 1945 le camion américain les ramenant, franchissait la rampe des Tuileries avec 71 tableaux.

Le problème avait fait l'objet d'échanges de vues des puissances en guerre avec l'Allemagne dès 1942 et avait donné lieu à une déclaration, le 5 Janvier 1943, relative « à la propriété, aux droits et intérêt de quelque nature «que ce soit, transferts ou transactions se manifestant sous forme de «pillages avoués, ainsi qu'aux transactions d'apparence légale, même

[page 6]

« lorsqu'elles se présentent comme ayant été effectuées avec les « consentements des victimes ». Cette déclaration est signée à Londres par les gouvernements de l'Union sud-africaine, des Etats-Unis, d'Australie, de Belgique, du Canada, de Chine, de la République Tchécoslovaque, du Royaume-Uni, de Grèce, des Indes, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Nouvelle Zélande, de Pologne, de Yougoslavie et du Comité National français, présidé par le Général de Gaulle. La déclaration se termine ainsi : «les Gouvernements signataires et le Comité National français prennent solennellement note de leur solidarité à cet égard ».

Ce texte s'appliquait à des objets très divers : matériel de transports, or monétaire, valeurs mobilières, participations dans les entreprises, mais aussi aux biens désignés comme biens culturels.

Le Conseil de Contrôle orientera ses travaux sur les questions posées par les restitutions des oeuvres d'art, lesquelles feront l'objet d'une définition et d'une procédure à observer pour les réaliser. Il appartiendra, dès le 1er Octobre 1945, à mon regretté collègue et ami, Pierre Senéchal, alors auditeur à la Cour des Comptes d'élaborer une définition des biens culturels dans un mémorandum qui sera accepté par le Comité des restitutions constitué au sein du Directoire des réparations et restitutions.

Cette définition est celle-ci : «on entend par bien culturel tout bien «meuble représentant une importance et une valeur religieuse, artistique, « documentaire, scientifique ou historique dont la disparition constitue une «perte pour le patrimoine culturel du pays. Cette définition comprend, «outre les oeuvres d'art proprement dites, des objets tels que les « instruments de musique anciens, les livres, manuscrits rares, les documents «scientifiques et toutes, les pièces qu'on trouve normalement, les « collections, les bibliothèques et les archives historiques ».

[page 7]

Ce texte évoque assez par lui-même l'ampleur du travail et des investigations à réaliser en raison de la multiplicité des objets visés et de leur dispersion dans de nombreux pays.

Le Conseil de Contrôle à Berlin, avec l'accord du Maréchal Sokolowski, fixe le principe de la restitution des biens culturels que le Directoire des Réparation et Restitutions doit mettre en oeuvre. Celui-ci établit d'abord une procédure qui doit observer les modalités suivantes:
- nécessité d'une déclaration exposant d'une façon précise les biens et les circonstances dans lesquelles les victimes ont été dépossédées.
- la possibilité pour le possesseur de contester le bien-fondé de la restitution Un comité de procédure est chargé de régler les litiges. La liste des objets d'art spoliés sera adressée aux quatre commandants en chef des quatre zones d'occupations par les pays intéressés. Cette dernière disposition correspond à un certain transfert du pouvoir pour les décisions de portée pratique aux commandants en chef, la nature même des organismes siégeant à Berlin ne permettant guère de les prendre.

C'est à cette mission que Rose VALLAND va s'attacher avec les différentes phases qu'elle implique : localisation des biens spoliés identification des propriétaires - réalisation pratique de la restitution aux ayants droit.

Rose VALLAND a peu participé aux instances quadripartites de Berlin ~ son nom apparaît une fois dans les procès-verbaux du comité des restitutions et dans celui du Comité des musées ~ elle a cependant un domicile à Frohnau, banlieue de Berlin dans le secteur français, où les délégations françaises du conseil de contrôle sont installées. Mais son principal point d'attache sera Baden-Baden, centre principal de l'administration de la zone française d'occupation où le Général Koenig

[page 8]

réside avec son état-major. L'activité de Rose Valland n'est d'ailleurs pas liée aux centres d'administration ; elle se déplacera dans des lieux très divers où les oeuvres spoliées sont découvertes, indépendamment de la zone où elles sont situées.

Plusieurs difficultés opposeront la France aux Anglo-saxons et plus particulièrement aux Américains. La première est celle des conditions d'acquisition des oeuvres d'art. La guerre n'a pas supprimé le commerce, les Allemands ont acquis des objets au cours d'opérations commerciales normales ; les Anglais et les Américains demandent qu'ils soient exclus des restitutions. La thèse française exposée très fermement par Georges Glasser sur instruction du gouvernement considère que ces biens ayant été payés en France, en francs français, en provenance des fonds que la France est contrainte de verser au titre des frais d'occupation, leur exclusion des restitutions aboutirait à pénaliser deux fois notre pays ; d'une part en raison de l'origine des fonds, d'autre part en la privant des restitutions. La victime est le pays spolié non le vendeur des biens qui doit au surplus connaître l'origine et la qualité de l'acquéreur. Ce point de vue sera d'ailleurs soutenu par Rose VALLAND, à la suite de l'acquisition de cinq tableaux français par le Musée de Cologne.

L'autre problème réside dans le cas des biens culturels non retrouvés pour lesquels la France et d'autres pays spoliés demandent des compensations à l'identique où l'équivalent ce qui se heurte à des difficultés quant à la valeur des biens concernés et à l'équité de la restitution. De toute façon, il semble bien avec le recul, que les vainqueurs de l'Allemagne aient sous-estimé l'importance et la complexité des problèmes posés par la récupération des biens culturels.